


**Nombre
de conseillers :**
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le 
ID : 060-216004473-20220617-DE2022383-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**
De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance du 17 juin 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 07 juin 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COULETEL, DUPUY, GOMES, RAYNAUD.

Absent excusé : M SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY
M DUJARDIN donne pouvoir à M CATTELOIN
Mme LESCA donne pouvoir à Mme LEJEUNE
M FLEURY est absent excusé

Secrétaire de séance : Madame Juliette LEJEUNE.
Ouverture de séance : 20h00.

Délibération DE2022383 : Décision modificative n°1

Dans le cadre de la prise en charge de notre budget communal par la trésorerie de Méru, et des remarques concernant les opérations d'ordre, il convient de prendre la décision modificative N°=1 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
022/022		+26 000.00 €
6718/67		-26 000.00 €
675/042		-75 0000.00 €
775/77		-75 000.00 €
024/024	+75 000.00 €	
1313/041	-21 544.93 €	
1323/13	+21 544.93 €	
21318/21	+ 289.93 €	
21318/040	- 74 710.07 €	

Les membres présents approuvent cette décision à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le 17 juin 2022

Annie LEROY

Le Maire



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification

Et transmise en Préfecture le 21 juin 2022